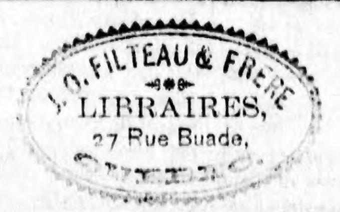


# HISTOIRE

DE LA

# TRIBUNE

**Par L. M. DARVEAU**




**QUÉBEC, DÉCEMBRE 1863**

# HISTOIRE DE LA "TRIBUNE"

## I.

### POURQUOI J'ÉCRIS CES QUELQUES PAGES.

Dès qu'un homme est traduit devant le tribunal de l'opinion publique, il a droit de se défendre. J'use, aujourd'hui, de ce droit sacré. Si l'on doit passer, souvent, bien des injustices sous silence, il est, je le crois du moins, ordonné par l'honneur, à un homme qui est comme moi accusé de trahir son parti, de se défendre et de se disculper. S'il a du cœur, s'il tient à conserver la confiance de ses amis et l'estime de ses adversaires, il doit répondre à ses accusateurs de manière à prouver qu'ils ont tort. Autrement, il est lâche ou coupable. Or, je ne suis aucunement coupable de ce dont on m'accuse, et je ne veux certainement pas que mon silence soit interprété comme une lâcheté, surtout par des hommes qui se servent à mon égard de moyens si peu honorables.

Je n'ai plus de journal, et cependant ils me font encore une guerre aussi acharnée que lorsque j'en possédais un qui leur portait ombrage. Je suis décidé à ne pas passer pour ce qu'ils me représentent. Si ce que je vais écrire, leur fait tort, tant pis, à eux seuls la faute ; et si, comme je m'y attends, ils répondent à ma défense par des attaques encore plus atroces que celles que j'ai, jusqu'à ce jour, subi de leur part, peu m'importe ou plutôt tant mieux. Je m'en console d'avance, car je suis certain que ce que je vais écrire ne peut être contredit par eux, et que devant la vérité des faits que je vais raconter, toutes les injures et toutes les calomnies qu'ils pourront lancer contre moi, me feront plutôt du bien que du mal dans l'opinion publique. A leurs insultes je ne répondrai point ; et si je ne puis échapper à leurs calomnies aussi stupides que déplacées, venant de plus bas que moi et de gens connus pour cette seule besogne, elles ne pourront certainement pas me faire beaucoup de mal. Le nombre de ceux qu'ils ont calomniés est si grand, que je crois qu'il en reste bien peu qui ne se trouvent pas en position de dire : nous avons subi votre sort ! Je me trouve en bonne et nombreuse compagnie. Ce n'est donc pas leurs insultes que je méprise, leurs menaces dont je me moque, ou leurs calomnies qui ne peuvent m'atteindre, qui me décident à écrire, c'est seulement parce qu'ils m'accusent de trahison envers mon parti que je crois devoir leur répondre. Je ne veux pas qu'ils exploitent mon silence au profit de leur instinct calomniateur comme ils ont exploité ma bourse au profit de leur égoïste vengeance.

Je sais à quoi je m'expose en me défendant contre les attaques des grands hommes d'état de la rue Desjardins. Je connais tout ce dont ils sont capables de me faire pour se venger de l'audacieux qui ose leur dire la vérité ; mais journaliste, je n'ai jamais eu peur de la lutte ; lutteur désarmé, je ne la crains pas davantage, et pour me défendre, je prends la première arme venue : à défaut de journal, je saisis le pamphlet. Journaliste ou pamphlétaire, je saurai, même envers des ennemis personnels aussi peu courtois et qui ne respectent rien à mon égard, rester dans les bornes de la modération et de la vérité. S'ils ont perdu tout droit à mon respect, je me respecte trop pour les suivre sur le terrain des personnalités et de la vie privée où ils ne se gênent guère de m'attaquer constamment, et où il me serait pourtant si facile de les broyer et de les laisser dans la honte, s'ils sont encore susceptibles de rougir de leurs méfaits. Je ne veux pas les imiter. Malgré de justes motifs de mécontentement que pourrait faire naître chez moi leur odieuse conduite à mon égard, je m'efforcerai de me souvenir dans le cours de ces quelques pages que je suis un accusé qui se défend. Je ne demande pas de faveur, mais seulement le droit de raconter aussi brièvement que possible l'histoire des transactions qui ont eu lieu entre le gouvernement et moi au sujet de la *Tribune*. Je ne veux pas faire de scandale ni de capital politique : je déteste l'un et n'ai pas besoin de l'autre, puisque mon seul désir est de rester tranquille au sein de ma famille et de me livrer à ma profession que des circonstances m'ont fait trop négliger malgré moi. Ce que je veux, c'est de faire ressortir la vérité des faits qui se sont passés. Le public devant qui je suis traîné par des hommes qui ne sont certainement plus ses favoris, jugera ensuite.

On m'attaque sur le terrain de l'honneur, je me défends ; voilà tout. C'est mon droit, c'est mon devoir.

Lorsque j'aurai donné mes explications, ceux devant qui l'on m'accuse à toute heure, sans que je puisse me défendre, comprendront la position plus que difficile qui m'a été faite par des hommes dont la plupart n'ont jamais beaucoup été en grande estime auprès du public, et dont quelques-uns, au contraire, jusqu'à dernièrement encore, jouissaient de la confiance du parti libéral de Québec, mais qui, je le dis

avec regret, et en même temps avec la conviction que donne la certitude des faits, sont tombés aussi bas dans son opinion que leurs prédécesseurs. Hélas ! ils sont nombreux ceux qui, comme moi, ont été victimes de la haine et de la vengeance des diplomates de la rue Desjardins, actuellement les véritables ministres du district de Québec !

Mais n'anticipons pas.

## II.

### DE QUELLE MANIÈRE FUT FONDÉE LA " TRIBUNE."

Quand la *Tribune* remplaça la *Réforme* que j'avais fondée avec mes modiques ressources et avec l'aide généreux de quelques amis dévoués, et contre l'établissement de laquelle s'opposèrent de toutes leurs forces mais dans l'ombre, les mêmes hommes à peu près qui m'attaquent aujourd'hui et qui s'imposent aux ministres en se disant être seuls le parti libéral de Québec ; quand ce changement eut lieu, dis-je, un grand nombre de mes amis qui connaissent de vieille date ces tristes personnages, me déclarèrent que j'allais me ruiner de gaîté de cœur en abdiquant une position acquise au prix de grands sacrifices, et qu'en me livrant pieds et poings liés à des gens qui, incapables de fonder par eux-mêmes un journal, voulaient par l'intrigue et un tour de passe-passe s'emparer du mien, j'allais commettre ni plus ni moins qu'un suicide politique.

La perspective de perdre six ans de travail, était le moindre de mes soucis, tant je tiens peu à occuper une place dans la politique ; mais je dois néanmoins avouer que ces amis avaient raison. Ils jugeaient mon affaire par ceux qui se sont emparé de gré ou de force de l'oreille des ministres du Bas-Canada et qui ont la haute main sur toutes les décisions de ces derniers avec qui je transigeais et dont j'acceptais la parole comme sacrée. Ces amis voyaient d'instinct ce que la bonne foi me voilait encore. Je ne pouvais pas croire que MM. Dorion et Letellier qui se prétendent des hommes d'état honnêtes et habiles, se laisseraient conduire par sept ou huit individus de Québec sur le compte desquels ils étaient instruits, dont l'influence est nulle—les dernières élections générales l'ont prouvé à l'évidence—et qui ont toujours fait perdre les plus belles et les meilleures causes dont ils se sont emparées. Aujourd'hui même, je crois que, et je le déclare hautement, si je n'avais eu affaire qu'à ces deux messieurs, les choses auraient pris une autre tournure et tout le monde eût été content, mais malheureusement que le contact des politiqueurs de la rue Desjardins leur a tourné la tête : au lieu de suivre leur propre jugement, il s'en sont rapporté à ceux qui n'en n'ont jamais eu. Les ministres n'avaient aucun intérêt à me jouer, mais ceux qui les exploitent, étaient dans une position toute contraire. Voilà pourquoi je n'ai pas eu justice. Laissés à eux-mêmes, les ministres feraient certainement mieux que de suivre les conseils des cerveaux brûlés de la rue Desjardins, et s'ils prenaient des avis, quand ils en ont besoin, des hommes qui peuvent leur en donner de désintéressés et d'honnêtes, ils ne se trouveraient certainement jamais exposés au ridicule et aux déboires dont ils sont si souvent victimes. Mon cas n'est pas le seul qui prouve cet avancé. " *Mais revenons à nos moutons.*"

Le gouvernement était sans organe à Québec. La *Réforme* existait, mais comme j'avais écrit sur ce journal quelques articles qui avaient beaucoup déplu, paraît-il, à MM. Plamondon, Gleason, Pruneau & Fournier, mon journal ne pouvait pas être l'organe du gouvernement. Ainsi le voulaient ces messieurs. Que pouvaient faire les ministres, sinon leur obéir. Malgré cela, je défendis de mon mieux le gouvernement.

Les élections se firent ; je votai en faveur de M. Thibaudeau que je croyais meilleur que M. Simard, et qui a prouvé que ses électeurs s'étaient trompés en l'élisant, mais je m'abstins de prendre part aux élections. Eh ! combien qui, comme moi, se sont abstenus parce que MM. les intimes de la rue Desjardins refusaient la coopération de tous ceux qui ne voulaient pas les suivre sur la voie imprudente où ils se lançaient ! D'ailleurs, ces messieurs déclaraient à quiconque voulait les écouter, qu'ils pouvaient faire seuls toutes les élections !

Ils les firent en effet. On connaît le résultat. Passons, et espérons que pareille déconfiture n'arrivera plus. Espérons, surtout, qu'ils comprendront qu'un comité préliminaire d'élection ne doit pas se composer, à l'exclusion de tous autres, que d'hommes aussi influents auprès des électeurs que MM. Sabin Têtu, Paul Fréchette et compagnie !

Les élections terminées, la session s'ouvrit bientôt. Alors on commença à sentir plus que jamais le besoin d'un organe. M. Dorion me demanda d'écrire quelques articles. Ah ! si M. Auger, le sublime M. Auger se fut trouvé là, il m'aurait remplacé ! Cependant, chose étrange, M. Dorion trouva que j'avais écrit suivant son désir.

Quelques jours plus tard, ce monsieur me demanda combien j'exigeais pour mon établissement.

Je compris que je gênais beaucoup les messieurs de la rue Desjardins qui voyaient d'un mauvais œil un journal qui, entre mes mains, pouvait devenir l'organe du gouvernement ; je compris aussi que je ferais mieux de vendre à bonne composition plutôt que de risquer à les avoir constamment dans mon chemin.

Je demandai £1,000 au ministre qui trouva cette somme trop élevée. Je lui fis remarquer que le matériel de l'imprimerie ne valait certe pas cette somme, mais que, comme j'abandonnais de plus mon moyen d'existence, un établissement tout monté, et des abonnés tout trouvés, je devais avoir en retour une somme équivalant à ce que je perdais.

Le ministre ne voulut pas *toper*.

Il me demanda ensuite à quel prix je publierais un journal de la grandeur de la *Réforme*, quotidien pendant la session, et semi-quotidien le reste de l'année, et à mille exemplaires chaque numéro. Je ne devais pas rédiger le journal, mais payer $1,000 par année à un rédacteur choisi par les ministres.

Je demandai £1,500 par année.

Cette somme l'effraya.

M. Letellier, avec qui j'eus des pourparlers à ce sujet, fut de l'avis de son collègue.

On demanda à des imprimeurs de Montréal d'acheter mon établissement, mais ce projet eut le sort de presque tous les projets du ministère actuel : il échoua.

Pendant ce temps-là la session s'écoulait. L'opposition était des plus violentes et gagnait terriblement du terrain. Le gouvernement était bafoué par la presse. Les députés ministériels du district de Québec demandaient à grands cris un organe. Plusieurs d'entre eux,—le député de Bellechasse et celui de Charlevoix entr'autres,—me demandaient chaque fois que je les rencontrais, si mon journal n'allait pas devenir bientôt l'organe du gouvernement ? Que cela m'appartenait de droit, etc. Et chaque fois ils me quittaient désespérés !

Un jour, après mûre réflexion, j'allai trouver M. Dorion et lui proposai d'imprimer pour le gouvernement un journal tel que l'on m'en avait demandé un. Je m'obligeai à donner £250 par année à un rédacteur, douze piastres par semaine à un traducteur, dix piastres par semaine à un correcteur d'épreuves, etc. Je m'obligeai de plus à louer un bureau de rédaction dans la rue Desjardins, à aggrandir mon établissement, etc. En retour, je demandai le patronage qu'avait le *Canadien* sous le ministère Macdonald-Sicotte.

Le ministre fut enchanté. Le gouvernement ne devait pas débourser un sou. Cependant ce sacrifice n'était pas assez. On me fit promettre de ne pas écrire sur le journal, et l'on eut l'effronterie de me demander à ne pas mettre mon nom comme propriétaire ! J'étais libre de subir la première avanie, car j'étais maître de ma plume ; mais comme la propriété du journal ne m'appartenait pas toute entière, je repoussai avec indignation la seconde demande. On dut se contenter de briser ma plume de journaliste et de me laisser la propriété de mon journal. Pourquoi voulait-on m'en enlever la propriété après m'en avoir refusé la rédaction ? On avait réussi à m'empêcher d'écrire, on voulait de plus me mettre dans l'impossibilité de gagner mon pain. Les événements l'ont prouvé plus tard.

Les ministres acceptèrent donc ma dernière proposition et, un soir, dans une des chambres du Parlement, je me rencontrai avec MM. Dorion et Letellier pour régler définitivement le marché. A cette occasion on me présenta M. Aubin qui était, me dit-on, l'écrivain choisi de toute éternité pour rédiger la *Tribune*.

J'avoue que je fus surpris de ce choix, et je plaignis en moi-même les pauvres ministres, car je vis quels étaient les protecteurs cachés de M. Aubin, mais j'avais donné ma parole : j'acceptai le nouveau rabbin du journalisme.

Je fis remarquer aux deux ministres que comme je devais faire toutes les dépenses, et que mes moyens n'étaient pas considérables, je voulais avoir immédiatement un ordre par écrit qui m'assurât l'impression d'un *rapport* ou d'un document quelconque assez considérable pour me mettre en état d'offrir une bonne sûreté à celui qui m'avancerait de l'argent.

On promit de me donner cet ordre par écrit le lendemain matin, et l'on se sépara.

Je ferai remarquer que je m'étais informé si je pouvais exiger des ministres un écrit qui me garantirait la due exécution de leur promesse. On me répondit que c'était impossible, et qu'il ne me restait qu'à me fier à leur parole.

J'avoue que je commençai à être très-inquiet. Je ne craignais pas les ministres, mais je redoutais les complots des conspirateurs de la rue Desjardins, et je n'avais certes pas tort.

Mais j'avais passé le Rubicon et je devais subir la conséquence de mes actes.

Je dois ajouter qu'il avait fallu deux mois au moins pour en venir au point ou en était rendu l'affaire, et que ce retard n'était certes pas dû à moi.

## III.

### COMMENT ILS TIENNENT LEURS PROMESSES.

Je me mis donc à l'œuvre, et le premier numéro de la *Tribune* parut le 25 août 1863.

Le lendemain j'allai trouver les ministres et leur demandai l'ordre par écrit qu'ils m'avaient promis. Ils me remirent encore au lendemain, et ainsi de suite jusqu'au samedi. Je compris alors que j'étais joué, et je déclarai à M. Aubin que je ne continuerais à publier la *Tribune* qu'à condition de recevoir immédiatement l'ordre en question. M. Aubin entra dans une grande colère, mais comme je restais inflexible, il prit son chapeau et ses paperasses, et s'en fut indigné. Je le suivis dans l'intention d'aller fermer le bureau de rédaction, mais je le rencontrai bientôt qui revenait en calèche avec M. Fournier.

—Voici, dit-il, la copie que j'ai rapportée il y a un instant, publiez le journal comme si rien n'était.

—Et l'ordre ?

—Allez immédiatement chez M. Dorion, il va vous donner un ordre par écrit pour vous faire faire le rapport du département des finances.

Je ne voulais pas croire à cette nouvelle promesse, mais un ami qui m'accompagnait m'ayant fait remarquer qu'il témoignerait au besoin, je continuai à publier le journal.

Dans le cours de la journée, je me rendis trois fois au bureau de M. Dorion que je ne rencontrai que vers quatre heures après midi, à ma troisième visite. Ce monsieur me dit de me rendre auprès de M. Holton et que j'aurais l'ordre en question.

M. Holton ne fut pas visible pour moi ce jour-là, mais le lundi suivant, son secrétaire, une espèce de géant écossais, lui remit de ma part une lettre dans laquelle je lui expliquais le but de ma visite. Je reçus pour réponse d'aller trouver M. Harvey, l'un des employés du département des finances.

Ici je dois mentionner qu'au commencement de la première semaine, j'avais reçu de M. Dorion une lettre qui me recommandait auprès de M. Laframboise, de M. McDougall et de M. Holton. Cette lettre priait ces messieurs d'accorder à la *Tribune* le patronage dont ils pourraient disposer : ce qu'ils promirent. Cette première semaine fut employée par moi à courir d'un bureau à l'autre et à voir à ce que la part de patronage qu'on m'avait promis ne m'échappa point. Ce fut peine inutile ; le patronage ne vint point : M. Blackburn enlevait tout. Chaque fois que je me plaignais aux ministres, ils répondaient qu'ils avaient donné des ordres pour qu'on me donnât la part promise ; mais je dirai que les employés dont le plus grand nombre sont leurs ennemis jurés, que ceux même qu'ils avaient promis de destituer et qu'ils gardent pour leur ruine, se moquaient d'eux et de leurs ordres.

Il n'y avait donc rien pour moi, mais en revanche, M. Blackburn, cet étranger qui vient enlever aux Bas-Canadiens tout ce qui leur appartient de droit ; cet homme que l'on assure être en société avec le premier ministre du Haut-Canada pour faire les *jobs* d'impression, amassait une fortune à la Foote, contre lequel on a tant crié !

Ne pouvant avoir justice, et voulant néanmoins patienter encore quelques temps, je me décidai à emprunter de l'argent, au commencement même de la première semaine.

Je pensai à M. Thibaudeau.

On remarquera que je n'avais pas encore eu, au sujet de l'établissement de la *Tribune*, aucun pourparler avec ce monsieur. J'avoue que j'étais très-étonné de voir que le seul ministre qui représentait Québec dans le gouvernement, ne se mêlât point aux transactions qui avaient rapport à la fondation d'un organe destiné à défendre le gouvernement dans la capitale. J'ai su plus tard que l'on ne voulait pas immiscer M. Thibaudeau dans cette affaire, afin de ne pas risquer à le voir plus tard avoir la haute main sur le journal. Mais je crois que l'absence absolue de M. Thibaudeau dans cette affaire, tient plutôt à ce qu'il fait sur le damier ministériel l'office de pion, et à ce que ses collègues lui font faire tout ce qu'ils veulent comme à un véritable enfant. M. Thibaudeau dans le ministère, me rappelle ces enfants crieurs (*cry baby*) que l'on voit exposés dans les vitrines des marchands de joujoux, et que l'on fait mouvoir à volonté !

Comme je le disais il y a un instant, M. Thibaudeau ne s'était pas encore mêlé à la transaction qui avait eu lieu entre deux de ses collègues et moi, mais il allait bientôt paraître sur la scène dans son rôle unique.

Je m'adressai donc à M. Thibaudeau. Je l'informai que je publiais la *Tribune*, journal destiné à défendre le gouvernement dont il faisait partie ; que je m'étais engagé à publier ce journal à mes frais, à la condition que l'on sait ; que le gouvernement tardait beaucoup à remplir ses promesses ; que j'étais dans l'embarras, et que j'espérais que le président du conseil exécutif m'escompterait un billet de $125 à un mois de vue.

M. Thibaudeau n'en pouvait croire ses oreilles, et je crus un instant qu'il allait tomber sous le coup d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Enfin la crise passa, et il me dit que les grands sacrifices qu'il avait été obligé de faire pour être élu, ne lui permettaient point d'accéder à ma demande.

Le souvenir des pièces de flanelle rouge qu'il avait promis à des pompiers de Québec, mais qu'il n'a jamais données, lui revenait sans doute.

Quoi qu'il en soit, après lui avoir montré de bons endosseurs il finit par consentir. On connaîtra bientôt le rôle qu'a joué ce billet dans cette affaire.

Comme les dépenses que j'étais obligé de faire pour publier la *Tribune*, tous les jours, s'élevaient à $150 par semaine, il me fallut emprunter aussi de d'autres. Quelqu'un m'avança $280. Avec ces deux sommes et quelques épargnes, je soutins pendant trois semaines la publication du journal. Mes dépenses s'élevèrent à environ $450 au moins, et je reçus du gouvernement pendant cet espace de temps environ $185, sous forme de blancs que je fis sur du papier nommé *foolscap*, qui coûte très-cher. Je retirai pour annonces environ $50. Je dépensai donc près du double de ce que je retirai. Et si l'on observe que sur les $185 de blancs, je ne pouvais faire

au plus qu'environ 20 par cent de profit, on avouera que j'allais vite à ma ruine.

Cependant, chaque fois que je me plaignais et que je menaçais de reprendre mon journal, M. Aubin et se amis disaient que j'avais tort, que j'aurais dû dire que je ne pouvais pas attendre la fin de la session pour recevoir du patronage ; que durant la session, le gouvernement ne pouvait pas me donner le patronage promis, etc. De plus, au dehors, ils disaient que le gouvernement m'avait donné $2,000, que je gaspillais cette somme dans des orgies et dans des maisons mal famées, etc., (*textuel*), que j'achetais des meubles de luxe ; que j'avais cheval et voiture, que je plaçais de l'argent à la banque, etc. Que sais-je ?

Après trois semaines d'attente, voyant que les choses allaient de plus en plus mal, je me décidai à en finir avec des ministres qui, s'ils n'étaient pas malhonnêtes, se laissaient mener par le bout du nez par des gens qui l'étaient au suprême degré et qui avaient juré ma perte.

Sur les instances réitérées de M. Aubin, j'avais publié l'annonce de la quarantaine, dont je ne me souciais pas. Ce monsieur m'ayant dit que je devais la faire paraître parce que j'avais reçu devant lui l'ordre des ministres de publier toutes les annonces du gouvernement, et me déclarant qu'il avait reçu l'ordre formel de me la faire insérer, je me rendis à ses sollicitations : je publiai donc cette longue annonce que je trouvais alors inutile. Au bout de trois semaines, ayant besoin d'argent, je fus demander le paiement de cette annonce, et l'on me le refusa sous prétexte que si on me l'accordait, l'opposition allait crier trop fort !

Ceci combla la mesure. Je fermai boutique et j'envoyai la note suivante à mes abonnés :

AUX LECTEURS DE LA "TRIBUNE."

Le gouvernement dont la *Tribune* était l'organe n'ayant pas rempli les engagements contractés avec les propriétaires de ce journal, ceux-ci ont du en reprendre la publication. Mais comme pour arracher notre bien et nos droits d'entre les griffes des quelques intrigants qui inspirent le gouvernement, il a fallu passer par les sentiers de la chicane, nous ne pourrons publier notre journal que mardi prochain.

Nous le publierons ensuite régulièrement trois fois par semaine, et le prix de l'abonnement sera réduit de quatre à trois piastres.

Mardi, nous donnerons tous les détails de cette sale et dégoûtante conspiration de quelques misérables dont est entouré le gouvernement et dont le but était de ruiner un homme dans le stupide espoir d'en écraser plus tard un autre au talon duquel ils n'atteindront jamais.

L. M. DARVEAU & FRÈRE.

Québec, 19 septembre 1863.

## IV.

## PROCÉDÉS JUDICIAIRES.

On conçoit la fureur de M. Aubin et de ses amis. Ah ! c'est alors que je me félicitai de ne pas avoir cédé mon droit à la propriété du journal ! Si j'avais permis que mon nom fut remplacé par un autre, *pour la forme*, comme on disait, je me serais trouvé ruiné, car il est évident que l'on eut bien trouvé moyen de prouver que j'avais perdu tout droit à la propriété de la *Tribune*. Heureusement que j'avais encore un moyen de me défendre. On me menaça de m'enlever le titre de la *Tribune*, je laissai crier ; on me fit des promesses, on m'offrit une situation, je refusai.

Je gardai donc mon journal.

On eut alors recours à un autre moyen : on résolut de décider mes ouvriers à prendre contre moi une *saisie-arrêt avant jugement !* On me représenta à eux sous les plus fausses couleurs. Comme ils refusaient encore d'agir contre moi parce qu'ils savaient très-bien que j'étais maltraité, on leur fit croire que pour être payés, il leur fallait présenter leurs comptes au gouvernement, et lui exposer leur situation. Ils crurent à ces paroles trompeuses. En conséquence ils se rendirent chez MM. Fournier & Gleason, ayant à leur tête un nommé Hypolite Cherrier, bien connu pour avoir assassiné son prochain à coups de.... langue.

Là, on leur déclara que l'un d'eux devait signer un certain papier s'ils voulaient être payés. Aucun d'eux ne voulait se risquer à faire ce que leur demandait M. Gleason, cependant l'un d'eux se sacrifia à devenir le bouc émissaire.

Séparé de biens avec mon épouse, les créanciers de L. M. Darveau & Frère n'avaient aucun droit d'aller saisir les siens. Cependant, pour me mortifier, M. Gleason fit saisir et les biens de L. M. Darveau & Frère et ceux de mon épouse, puis s'étant aperçu qu'il avait commis une faute grave, il fit retirer la saisie-arrêt ! Après m'avoir accusé de quitter la province, de cacher mes effets pour frauder mes créanciers, il ne voulait pas me donner l'opportunité de me disculper ! Mais voici un document qui expliquera de quelle manière fut tramée l'intrigue :

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUÉBEC. }

MICHEL PARENT, de la cité de Québec, typographe, étant duement assermenté sur les Saints-Evangiles, dépose et dit ce qui suit, savoir :

Que lui, le dit déposant, a été employé jusqu'à mardi dernier, le quinze du présent mois de septembre, comme ouvrier typographe, par L. M. Darveau & Frère, de Québec, propriétaires du journal *La Tribune*.

Qu'à cette époque il était dû au déposant une certaine somme d'argent pour gages par les dits L. M. Darveau & Frère ;

Que les dits L. M. Darveau & Frère ne pouvant lui payer cette somme parce que le gouvernement de cette province ne remplissait pas les promesses

qu'il leur avait faites dans le but de les engager à publier la *Tribune* en faveur et comme organe du gouvernement, il, le dit déposant, dans le but de se faire payer plus vite par les dits L. M. Darveau & Frère, et cela avec d'autant plus de raison que les dits L. M. Darveau & Frère avaient fait des dépenses énormes pour satisfaire les ministres en prenant à leur service un grand nombre d'amis du gouvernement qui leur auraient été parfaitement inutiles, il, le dit déposant, aurait, le seize du présent mois de septembre, de concert avec un certain nombre d'ouvriers de l'établissement de L. M. Darveau & Frère, décidé de se rendre chez MM. Fournier & Gleason, avocats du gouvernement, plutôt pour faire connaître leur position au gouvernement que pour toute autre chose;

Que là, le dit déposant aurait, de concert avec les autres ouvriers de l'établissement de L. M. Darveau & Frère, alors présents, déclaré à M. John Gleason qu'il leur était dû respectivement par les dits L. M. Darveau & Frère une certaine somme d'argent pour gages, et qu'il voulait en informer les honorables MM. Dorion et Letellier, afin de mettre les dits L. M. Darveau & Frère en état de payer leurs ouvriers en forçant ces honorables ministres à remplir les promesses faites par eux aux dits L. M. Darveau & Frère;

Que le dit John Gleason aurait approuvé cette détermination, et aurait en conséquence engagé le dit Michel Parent à assermenter son compte qu'il avait contre les dits L. M. Darveau & Frère;

Que le dit déposant aurait été requis par le dit John Gleason de se rendre au *Greffe* afin d'y *assermenter* le dit compte;

Que le dit John Gleason aurait donné à cet effet au dit déposant un document dont il ne fut pas donné lecture au dit déposant et que celui-ci signa et *assermenta* au *Greffe*, croyant signer et *assermenter* son compte, tandis qu'il signait et *assermentait* en réalité un document par lequel il déclarait que dame Henriette Giguère, épouse de L. M. Darveau, lui devait une certaine somme d'argent pour gages; et que les dits L. M. Darveau et son épouse étaient sur le point de céler leurs effets dans le but de frauder leurs créanciers et de quitter la province;

Que la dite dame Henriette Giguére n'a jamais dû et ne doit aucune somme d'argent au dit déposant;

Que le dit déposant n'a jamais cru que les dits L. M. Darveau et son épouse voulaient céler leurs effets pour frauder leurs créanciers et quitter la province;

Que le dit déposant a toujours cru et croit encore le dit L. M. Darveau un honnête homme;

Que le dit L. M. Darveau a toujours bien payé ses dettes et que le déposant est convaincu qu'il les paiera encore bien comme par le passé;

Que le dit déposant a été extrêmement surpris quand on lui a fait voir la conséquence de la déclaration qu'on lui avait fait faire;

Que le dit déposant n'a jamais eu lecture de la dite dclaration et qu'il l'a signée et *assermentée* sur la foi du dit John Gleason qui lui disait qu'elle était nécessaire pour obtenir le paiement de son compte;

Que le dit déposant n'a jamais eu l'intention de poursuivre les dits L. M. Darveau & Frère, et que même il s'est toujours opposé à une poursuite;

Que si le dit déposant n'avait pas été indignement trompé sur le sens et le contenu de la dite déclaration, il ne l'aurait jamais signée ni *assermentée*.

Et le dit déposant ne dit rien de plus et a signé.

MICHEL PARENT.

Signé et assermenté devant moi, }
ce 21 de septembre 1863. }

M. TESSIER,
J.P.

Eh! bien, est-ce assez évident? Cet homme qui jure ce que l'on vient de lire doit être croyable, puisqu'il est encore employé par M. Aubin. Ce n'est que quand il s'est vu poursuivi comme parjure, que Parent a donné l'*affidavit* cité plus haut.

Les commentaires sont inutiles. Quand, pour se venger, on ne craint pas de faire parjurer les gens; quand, pour blesser plus profondément un adversaire, on fait de ces inconvenances que l'on n'excuse que chez ceux qui n'ont aucune notion des égards que l'on doit à des femmes inoffensives; il n'est certes pas étonnant que l'on se permette de maltraiter de la manière la plus épouvantable un adversaire politique.

De plus longs commentaires sont inutiles. Je ferai seulement remarquer que l'instigateur d'une pareille infamie, ne mérite certainement pas d'occuper la charge d'avocat de la couronne.

## V.

### ILS INTRIGUENT POUR AVOIR UN AUTRE ORGANE.

Comme les intrigues, les calomnies, les poursuites judiciaires, les menaces ou les promesses ne produisaient point le résultat désiré par M. Aubin et ses amis, un autre moyen fut employé. Leurs agents intriguèrent alors contre M. Evanturel pour avoir le *Canadien* même pendant que la *Tribune* était l'organe du gouvernement; mais ce fut en vain.

Après M. Evanturel, vint le tour de M. Duquet auquel on promettait mer et monde, s'il voulait consentir à procurer le *Canadien* au gouvernement. "C'est le temps, lui disait-on, de devenir l'organe du gouvernement. On va donner au *Canadien* tout le patronage; on va abandonner la *Tribune*, ruiner Darveau et le mettre sur la paille!" (Textuel.)

Ainsi parlait, entr'autres, M. Gleason, qui avait déjà dit à un monsieur anglais de cette ville:

"*We will throw Darveau over board!*"—
"Nous culbuterons Darveau par dessus bord!"

Hélas! si elle est conduite encore quelque temps par des pilotes aussi inhabiles que MM. Gleason & compagnie, la barque ministérielle sombrera avant que je sois mis sur la paille ou jeté par-dessus bord!

Afin de prouver que je n'avance rien qui ne soit exact, j'ai écrit à M. Duquet la lettre suivante:

Québec, 25 novembre 1863.

Monsieur,

Les amis de M. Aubin nient que le gouvernement ait fait des démarches pour avoir le *Canadien* comme organe; veuillez donc me dire immédiate-

ment par écrit si je vous ai bien ou mal compris quand vous m'avez dit que tel était le cas ?

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. M. Darveau.

J. N. Duquet, écr.,
Québec.

M. Duquet m'a fait parvenir la réponse suivante :

Québec, 25 nov. 1863.

A L. M. Darveau, écr.

Monsieur,

En réponse à la vôtre datée de ce jour, je me hâte de vous redire, cette fois par écrit, qu'il est vrai dans toute la force du mot que le gouvernement, par la bouche des ministres franco-canadiens, a fait des démarches auprès de moi pour s'assurer l'appui du *Canadien* et l'obtenir comme son *organe*, et que j'ai en ma possession tout ce qu'il faut pour établir toutes les différentes tentatives qui ont été faites en plusieurs occasions pour atteindre ce but.

Tout à vous,

J. N. Duquet.

## VI.

### NOUVELLE PROPOSITION.

Ne pouvant avoir le *Canadien*, ne pouvant trouver personne qui voulut prendre ma place, le gouvernement me fit demander d'attendre quelques jours encore avant de faire paraître la *Tribune* en mon nom ; on me permit même de la publier immédiatement, pourvu que rien contre le gouvernement n'y fut inséré ! J'attendis : car on promettait d'acheter mon journal à un prix qui me dédommageait des dettes que j'avais été obligé de contracter.

Le temps fixé pour acheter mon journal étant expiré, on me demanda un nouveau délai ! On avait toujours des raisons pour retarder. Parfois M. Letellier *était en bas*, tantôt M. Dorion était à Montréal. Une autre fois M. Thibaudeau ne pouvait être vu, etc. On arriva de cette manière au 24 septembre. Ce jour-là était le dernier jour de grâce. A midi rien n'était encore fait, et pourtant mon journal était prêt à paraître ; et M. Aubin et ses compères connaissaient très-bien le mets que je devais leur servir. Aussi avaient-ils l'air bien abattus.

—Eh ! bien, dis-je à M. Aubin, que décide-t on ?

—On n'a pas pu trouver assez d'argent pour acheter votre journal.

—Alors je le publierai en mon nom.

—Ecoutez, voici la proposition que j'ai à vous faire ; si elle vous convient, publiez le journal comme auparavant, et si vous la refusez, on ne parlera plus de l'affaire !

—Quelle est cette proposition ?

—Vous allez me donner une promesse de vente sous seing privé, par laquelle vous vous obligerez à me vendre votre établissement pour $1,400 d'hui à six semaines, et jusqu'à ce que je l'achète, on vous donnera $80 par semaine pour imprimer le journal ; mais on ne vous accordera pas de patronage.

—Qui va répondre du paiement des $80 ?

—On vous donnera une traite payable par M. Dorion.

Je fis la folie d'accepter. Nous fûmes chez M. Fournier et nous signâmes la promesse de vente qui suit :

Nous promettons de vendre d'hui à six semaines pour la somme de quatorze cents piastres l'établissement de la *Tribune*, y compris la liste des abonnés, le titre du journal, en un mot tout ce qui comprend aujourd'hui le matériel, les livres de comptes attachés à la publication du journal, et les créances dues à l'établissement à l'époque de la vente, à M. N. Aubin ou à toute autre personne qu'il pourra substituer. Nous nous obligeons de plus à ne pas adresser de comptes aux abonnés d'hui à l'époque de la vente.

Québec, 24 septembre 1863.

L. M. Darveau & Frère.

(Fait double)

Après avoir signé cette promesse de vente, je fis remarquer à MM. Aubin et Fournier que je n'entendais pas perdre les annonces du gouvernement que j'avais publiées ou que je publierais jusqu'au moment de la vente. Ils me promirent de la manière la plus solennelle que si M. Aubin prenait mes annonces il me donnerait $1,500, et que si je les gardais, il ne me donnerait que $1,400.

## VII.

### ENFIN ILS ACHÈTENT LA "TRIBUNE."

Pendant six semaines, je retirai la somme convenue, tantôt en argent, tantôt en bons. Il est vrai que le fournisseur ministériel menaçait chaque fois de cesser de payer, et durant les quinze derniers jours, la publication de la *Tribune* ne fut payée qu'au numéro !

Sur cette somme de $80 j'avais à payer, chaque semaine, mes créanciers les plus nécessiteux, de sorte qu'il ne me restait que la somme nécessaire pour pouvoir publier la *Tribune*. Je ne faisais donc pas fortune. On savait de plus que les billets que j'avais donnés pour me procurer l'argent nécessaire à la publication de la *Tribune* quand elle était quotidienne, venaient dus dans peu de jours, et l'on espérait me forcer alors à subir les conditions que l'on voudrait m'imposer.

Le 7 novembre, on me fit savoir que l'on était prêt à acheter la *Tribune*, mais aux conditions suivantes :

On me donnait $1,400, dont $700 en signant l'acte de vente, $200 dans trois mois, $200 dans six mois, et $300 dans neuf mois !

Voulant en finir à tout prix, j'acceptai, mais je réclamai le prix des annonces publiées par moi. M. Aubin prétendit que l'on

n'avait pas promis de les payer ! Cependant M. Fournier déclara le contraire. Alors M. Aubin me dit qu'il ne m'avait promis de donner $100 que pour l'annonce de la quarantaine, qu'il m'allouerait $50 pour cette annonce, ou que j'en collecterais le montant !

Il me fallut subir cette nouvelle condition. M. Letellier ne voulait pas me donner plus de $50 pour cette annonce.

J'acceptai ; mais je demandai à M. Aubin, qui me garantirait le paiement de la balance du prix de vente ? Il me dit que ce serait M. Venner. Ayant vu ce dernier, il corrobora cet avancé. Il m'informa de plus que je n'aurais pas le droit de laisser entre ses mains cette somme de $700 jusqu'au dernier terme de l'échéance, ni même de la collecter au fur et à mesure qu'elle deviendrait due, mais que je devrais la retirer immédiatement. Je répondis que je n'avais aucune objection. Alors il m'apprit que ce ne serait qu'à la condition de lui donner un escompte de $124 ! ! !

J'allai aussitôt trouver M. Aubin et lui déclarai que de cette manière je ne recevais pas tout le prix de vente et qu'il devrait payer l'escompte exigé. M. Aubin refusa obstinément de payer les $124, cependant il finit par m'offrir d'en payer la moitié ! J'acceptai : mais M. Venner, pour je ne sais quelle raison, refusa d'accepter cet arrangement.

Le samedi soir, le 7 novembre, M. Aubin m'offrit $1,500, mais ne voulut plus m'accorder $50 pour l'annonce, et me fit une condition, *sine quâ non*, de payer l'escompte de $124. C'était bonnet blanc pour blanc bonnet. On augmentait d'un côté pour diminuer de l'autre. J'aurais accepté dix fois pis, tant j'étais dégoûté de la manière honteuse dont ces gens-là me traitaient. Je promis de signer à ces conditions l'acte de vente, le lundi suivant.

Le lundi, 9 novembre, eut lieu la vente de la *Tribune*. Je reçus $697 en argent, et comme chaque ministre avait, paraît-il, fourni une certaine somme, M. Thibaudeau avait donné, pour sa part, la balance du billet que je lui devais ! Il avait droit d'agir ainsi ; mais un autre que lui aurait préféré se montrer généreux plutôt envers un enfant du sol qu'à l'égard d'un particulier du pays des Crétins.

La balance, moins $124 et le prix de l'annonce en question, me fut payée par M. Venner.

De sorte que, au lieu de recevoir $1,500, je ne retirai que $1,326 ! Il y a plus, je fus obligé de payer $13.50 à Mtre. J.-B. Pruneau, notaire du gouvernement ! C'était, disait-il, la part que je devais payer pour son griffonnage ! On sait que les notaires n'ont pas l'habitude de se charger d'honoraires entre eux ! Ce n'est pas tout : j'avais placé dans le bureau de la rue Desjardins, des effets dont le prix s'élevait à environ $15. Ces effets n'étaient pas à moi, mais n'appartenaient pas non plus au nouveau propriétaire : je les avais empruntés temporairement. M. Aubin n'a pas voulu les remettre, et j'ai été obligé de payer la valeur de ces effets ! Et de combien d'autres tracasseries n'ai-je pas été victime !

Vit-on jamais un imprimeur travailler pour le gouvernement et se ruiner ? S'il n'est pas permis d'imiter M. Foote, on doit néanmoins avoir le droit de ne pas travailler pour rien du tout et de ne pas sacrifier en pure perte son temps et son avenir ! La manière dont on m'a traité fait de moi une exception sur ce point.

Néanmoins, malgré cela, j'étais décidé à laisser les hommes de la rue Desjardins publier en paix l'organe du gouvernement ; mais le jour même de la vente, j'appris que ces gens-là, voyant qu'ils n'avaient pas réussi à me ruiner, faisaient contre moi une propagande infernale, essayaient de ruiner mon crédit, de ternir ma réputation et celle de ma famille, etc. Je résolus de riposter non par la calomnie, mais par des faits.

## VIII.

### BEAUCOUP DE BRUIT À PROPOS D'UNE LETTRE.

Je crus ne pouvoir mieux me défendre des attaques sans cesse répétées contre moi sous mille formes, qu'en faisant connaître sur quelques points ceux qui en étaient les auteurs. Donc, n'ayant aucun journal à ma disposition, j'adressai au *Canadien* qui l'inséra, la lettre suivante :

#### "LA TRIBUNE" DU GOUVERNEMENT.

M. le rédacteur,

Après deux mois de tâtonnements et d'intrigues, le gouvernement possède enfin un organe dont il a non-seulement la rédaction mais encore la propriété. On sait que M. Darveau, propriétaire de la *Réforme*, avait consenti à changer le titre de son journal en celui de la *Tribune* pour en faire l'organe du gouvernement et à céder sa place de rédacteur à M. Aubin. Le gouvernement n'ayant pas rempli ces engagements envers M. Darveau, et pour cause, celui-ci a, paraît-il, envoyé la barque ministérielle à tous les diables et a proposé catégoriquement au gouvernement d'acheter la *Tribune* ou sinon qu'il allait se ranger dans l'opposition et publier toutes les sales injustices commises envers lui, M. Darveau.

Or, comme ils savaient que M. Darveau était homme à faire ce qu'il disait, les ministres ou plutôt les grands hommes d'Etat de la rue Desjardins, se décidèrent à acheter la propriété de la *Tribune*. Mais comme l'argent manquait, on a eu recours au banquier du ministère, M. Venner, qui a fourni les fonds nécessaires en ayant soin toutefois de se faire donner comme sûreté un ordre pour retirer l'argent qui pouvait devenir dû par le gouvernement à M. Aubin, qui a en mains un lot de *jobs* que l'on refusait au ci-devant propriétaire auquel on les avait pourtant promis expressément pour avoir son journal. De plus, outre les *jobs* d'imprimerie, M. Aubin, qui est destiné à éclairer le pays au moyen de son journal, vient de recevoir sous forme de *job* l'ordre

de poser le gaz dans les bâtisses publiques à Ottawa et à la prison de Québec. C'est une affaire d'environ quarante mille piastres. C'est sans doute très-peu pour M. Aubin et ses compères de la rue Desjardins, mais c'est certainement beaucoup trop pour le pays.

Avant de terminer, nous devons féliciter M. Darveau d'avoir abandonné une pareille compagnie : il ne perdra pas au change, car tout ce qu'il y a de bon dans le parti *rouge* abandonne aujourd'hui un ministère sans énergie, sans reconnaissance et sans parole. Nous espérons que M. Darveau qui doit, dit-on, reprendre bientôt la publication d'un nouveau journal, nous donnera l'historique de toutes les transactions qui ont eu lieu depuis trois mois entre le gouvernement et lui. Ce sera amusant et surtout très-instructif.

PLUSIEURS LIBÉRAUX MODÉRÉS.

Québec, 10 novembre 1863.

Je le demande à tout homme honnête et impartial, cette lettre contient-elle une abdication de principes ? Les uns diront, peut-être, qu'elle n'est que le résultat d'un coup de tête, les autres que c'est l'œuvre de la vengeance, et moi je dis que c'est une défense contre une attaque. Quand ceux qui se disent les amis d'un parti politique le trahissent et vous maltraitent, on abandonne ces amis et l'on garde ses principes. Ainsi fais-je.

## IX.

### RENCONTRE ET CORRESPONDANCE AVEC UN POSEUR DE GAZ.

Le 17 novembre, M. Aubin écrivit ce qui suit sur la *Tribune* :

“ Le propriétaire de ce journal, arrivé ce matin de Montréal, est allé au bureau du *Canadien* demander le nom de l'auteur de la lettre signée : *Plusieurs libéraux modérés* ; on lui a donné le nom de M. L. M. Darveau !

Ayant rencontré peu après cet individu, il lui demanda s'il était l'auteur de cette correspondance. *Il le nia formellement d'abord*, puis, interpelé, avoua en être l'auteur en disant qu'il n'avait fait que répéter des *on dit*.

Le nom, pour qui connait le personnage, dispense de toute réponse. Nous félicitons sincèrement le parti libéral d'être débarrassé de l'individu et nous nous réjouissons de voir quelle acquisition l'opposition vient de faire. ”

M. Aubin prétend que j'ai nié d'abord être l'auteur de la lettre signée *Plusieurs libéraux modérés* publiée sur le *Canadien*.

Ou M. Aubin avait oublié ce qui s'était passé entre nous, ou il était ce jour-là en veine de faussetés.

M'étant porté seul responsable de la lettre que, par parenthèse, j'avais signée *Un libéral modéré*, et au bas de laquelle on a mis, sans doute par erreur typographique, *Plusieurs libéraux modérés*, je n'avais certainement aucune raison de ne m'en pas avouer l'auteur, surtout à M. Aubin.

—Ainsi, me dit M. Aubin quand il me rencontra, c'est vous qui avez écrit cette correspondance signée *Plusieurs Libéraux modérés* ?

—Allez demander, répondis-je, au *Canadien*, quel en est l'auteur.

—J'y suis allé, et l'on m'a dit que c'était vous.

—Eh ! bien, oui, c'est moi.

—Qui vous a dit que je devais poser le gaz à Ottawa ?

—Des personnes bien informées l'ont dit devant moi.

—Vous êtes un polisson et vous allez souffrir pour cela !

Voilà toute notre conversation à ce sujet.

Je le répète : ceux qui m'ont appris que M. Aubin devait poser le gaz en question, étaient bien informés. M. Venner, entr'autres, me déclara qu'il ne prêtait l'argent à M. Aubin que parce que ce dernier devait poser le gaz dans les édifices du gouvernement à Ottawa et dans la nouvelle prison de Québec ! D'ailleurs, le *Journal de St.-Hyacinthe*, organe ministériel, a confirmé la même nouvelle.

Quant aux insultes de M. Aubin, je les méprise assez pour ne pas y répondre, et je me moque de ses menaces.

M. Aubin termine son article en me mettant à la porte du parti libéral. Je n'en suis pas surpris, au contraire, j'aurais été très étonné si les autocrates de la rue Desjardins n'avaient pas émané un ukase à cet effet ; car dès qu'un homme ose déclarer qu'il ne veut pas obéir aux caprices et approuver toutes les intrigues de ces messieurs, il doit nécessairement être mis hors la loi. Il faudrait lui refuser comme aux grands criminels des temps anciens, le sel, feu et l'eau !

Après avoir été joué et pillé de la manière la plus odieuse—ce que j'ai prouvé, je crois—j'avais droit de faire connaître les coupables, qu'ils fussent ministériels ou de l'opposition. Comme les coupables étaient ministériels, ils ont déclaré aussitôt que j'étais passé à l'opposition ! Nécessairement je me trouvais *oppositioniste*, puisque je m'opposais à être ruiné par eux ; mais cela m'empêche-t-il d'être un libéral sincère et honnête ?

Voilà mon opposition.

Je ne suis pas convaincu que les principes politiques pour la défense desquels j'ai toujours combattu, doivent être abandonnés, au contraire ; mais je ne veux point me courber sous la férule de MM. Aubin, Plamondon, Gleason, Pruneau & Compagnie qui, tous les jours, foulent aux pieds ces mêmes principes.

Si c'est là être traître à son parti, soit ; un traître comme celui-là est certainement préférable au ministériel qui, comme un certain poseur de gaz, vend de la belle et bonne brique que l'on sait à la Corporation de Québec.

Le *Canadien* du 18 novembre contenait l'avis suivant :

M. le Rédacteur,

Ne me trouvant pas dans la triste nécessité de lire la *Tribune*, un ami a cru devoir me passer le numéro du 10 novembre, sur lequel M. Aubin, le nouveau propriétaire, informe les personnes auxquelles " des comptes ont pu être ou seront envoyés, de ne les régler qu'au bureau de la *Tribune* ou avec ses agents dûment autorisés. "

En regard de ce paragraphe, je place la clause suivante de l'acte de vente passé entre M. Aubin et L. M. Darveau & Frère, le 9 novembre 1863, devant Mtre. Baptiste Pruneau :

" 2. Les dits Louis-Michel-Darveau et Alexandre-Félix-Edouard Darveau cèdent, transportent et abandonnent au dit Aimé-Nicolas-Napoléon Aubin, sans aucune garantie quelconque (sauf et excepté de leurs faits et promesses seulement), la liste des abonnés au dit journal la *Tribune* avec toutes les créances dues au dit journal pour abonnements, annonces non payées ce jour, *à compter du vingt-quatre septembre dernier*, date de la promesse de vente exécutée sous seing privé entre les dites parties. "

Il résulte de ceci, que L. M. Darveau & Frère ont droit de retirer des abonnés de la *Tribune* un mois d'abonnement, depuis le 24 août jusqu'au 24 septembre, et que les annonces de la *Tribune*, publiées avant cette dernière date, leur sont payables.

En conséquence, des comptes vont être envoyés immédiatement aux personnes qui doivent à L. M. Darveau & Frère. Celles qui paieront à M. Aubin les sommes en question, seront exposées à payer deux fois.

L. M. DARVEAU.

Le 19 novembre M. Aubin répondit de la manière suivante :

M. Darveau est prié de donner à l'acte de vente qu'il cite l'interprétatton *honnête* des conditions écrites et verbales qui l'ont précédé. J'ai acheté de lui *toutes les créances dues au dit journal pour annonces et abonnements* NON PAYÉS *ce jour*, à compter du 24 septembre dernier. C'est-à-dire qu'à partir du 24 septembre M. Darveau n'avait déjà plus le droit de rien recevoir, et que tout ce qui était *non payé* au 9 novembre m'appartient. Cela est si vrai que M. Darveau m'a donné un état qui devait représenter l'argent touché par lui et que j'ai retenu sur le prix de vente. Il devait aussi me remettre *tous les livres de compte* de l'établissement. Il m'en a laissé un dans lequel la première entrée sur laquelle j'ai jeté les yeux, se trouve être une *falsification*.

Les personnes qui doivent à la *Tribune* sont encore prévenues de ne payer qu'à moi. M. Darveau ferait mieux de n'en plus appeler au tribunal de l'opinion publique devant lequel je n'ai ni le goût ni le temps de le suivre. Un autre tribunal pourrait s'occuper peut-être de ces affaires-là.

N. AUBIN.

Voici maintenant copie de la promesse de vente :

" Nous promettons de vendre d'hui à six semaines,
" pour la somme de $———, l'établissement de la
" *Tribune*, y compris la liste des abonnés, le titre
" du journal, en un mot tout ce qui comprend au-
" jourd'hui le matériel, *les livres de comptes* attachés
" à la publication du journal *et les créances dues à*
" *l'établissement à l'époque de la vente*, à M. Aubin,
" ou à toute autre personne qu'il pourra substituer
" Nous nous obligeons de plus à ne pas adresser de
" comptes aux abonnés d'hui à l'époque de la vente.

" (Signé) L. M. DARVEAU & FRERE.

" Québec, 24 septembre 1863. "

En réponse à la note publiée par moi dans le *Canadien* du 18 novembre, M. Aubin cite la promesse de vente faite sous seing privé entre lui et L. M, Darveau & Frère. On remarquera que cette promesse de vente est datée du 24 septembre et que l'acte de vente est du 9 novembre. Nécessairement ce dernier acte doit être le seul suivi. D'ailleurs la seconde clause de l'acte de vente citée plus haut décide la question, et M. Aubin se garde bien de la publier sur la *Tribune*, et pour cause !

M. Aubin m'accuse d'avoir fait une *falsification* dans le livre de comptes que je lui ai laissé. Je ferai remarquer que M. Binet qui est employé par M. Aubin, tenait ce livre, et je ne crois pas que ce monsieur l'ait falsifié.

Les deux autres livres que j'ai gardés, contenaient mes dépenses et mes recettes de chaque semaine, et ne pouvaient être utiles qu'à moi seul. J'ai remis à M. Aubin le livre d'annonces, le seul qui existait. M. Binet n'avait pas de livre pour les abonnés, mais se servait d'une liste, vu que le nombre des abonnés variait constamment et qu'il se proposait de tenir un livre pour les abonnés aussitôt que le nombre en aurait été à peu près fixé. Par ce moyen, il évitait, prétendait-il, des ratures et des répétitions dans ce livre,

Accuser un homme d'etre un faussaire est chose grave et même très-grave, et qui, devant des tribunaux plus sévères et surtout plus expéditifs que les nôtres, aurait pour l'accusé, s'il était coupable, des conséquences fatales et déshonorantes, et à moins de prouver son avancé, l'accusateur serait dans une position très-critique. Aussi, je somme M. Aubin de me montrer cette falsification que lui seul a pu trouver et que M. Binet, à qui j'en ai parlé, a dit ne pas connaître. S'il y a eu erreur, falsification même, pourquoi M. Aubin ne m'en a-t-il pas demandé compte ? Le papier souffre tout et M. Aubin en profite car il sait que quand bien même on poursuit devant les tribunaux des individus de son espèce et que l'on obtient justice, on y perd toujours. Mais, patience, il me reste fort heureusement d'autres moyens d'avoir justice et je les emploierai. Soyez tranquilles, MM. Aubin et compagnie, j'ai bonne mémoire et je suis, surtout, d'une persévérance surprenante !

## X.

### LE PROTÊT D'UN HYPOCRITE.

Le 21 novembre, M. Jacques Auger écrivit sur la *Tribune* la correspondance suivante :

M. le Rédacteur,

Vous avez, l'autre jour, félicité l'opposition sur la nouvelle acquisition qu'elle allait faire dans la personne de M. Darveau. Hâtez-vous de vous détromper. M. Darveau n'ira pas à l'opposition, parce que,

à ses yeux, il n'est rien ; parce qu'elle sait que les hommes de sa trempe sont la honte et la faiblesse des partis ; parce que lui-même ne veut pas y aller. Non ! il n'ira pas à l'opposition ! Il ne rendra pas ce service au parti démocratique de l'abandonner et d'aller chercher ailleurs à faire son métier de *bravo*. Au contraire ! il ouvrira boutique à St.-Roch, et continuera de se cramponner à la belle réputation de M. Huot et de s'en faire un refuge pour tirer sur les siens. Il gardera donc tout son fiel pour nous.

M Darveau est venu au parti démocratique dans un moment de mauvaise humeur et de répudiation (de la part de son parti,) pour tout gâcher et tout compromettre. Nous l'avons accueilli ; il a semblé que pour lui nous avions oublié que tous les partis, quels qu'ils soient, se grossissent toujours de tous les mécontents, de tous les transfuges et de tous les traîtres ; bref, nous avons été lâches à ce point, que ses querelles les plus infimes ont été épousées par nous, que son journal était l'organe du parti sans aucun désaveu de notre part.

Maintenant il vient chercher un asile chez ceux qu'il appelle les vrais démocrates ; pourquoi faire ? Du scandale sans doute. Oh ! non ! du journalisme ! Du journalisme, lui ? Quand en a-t-il fait ? Où sont les questions qu'il a traitées ? Les idées, les questions les plus belles ont passé devant ses yeux sans qu'il y ait pris garde. Quelle mesure a-t-il gardée dans l'appréciation des hommes et des choses ? Aucune. Voyez ses articles sur la Commission du Havre, écrits sans jugement et sans consulter ses amis, et les plus intéressés encore. Qu'a-t-il prêché ? Des accommodements avec le ministère Cartier-Macdonald qui firent venir quelques annonces à son journal. Quel point a-t-il gagné ? Nos partisans les plus sincères et les plus vaillants ont été maltraités, déchirés, et il a ravivé des haines entr'eux qui ne sont pas prêtes à s'éteindre. Quelle réforme a-t-il demandée ? La destitution de M. Pierre Gauvreau ! Le gouvernement n'a pas d'énergie, suivant lui : qu'il lui serait doux de voir des centaines de destitués sur le pavé et sans pain ; cela conviendrait si bien au caractère de ce Marat des destitutions *en masse !*

Ah ! nous les avons pesés ses prétendus services à la cause démocratique ! Nous savons ce qu'ils sont et ce qu'ils valent : des rancunes toujours vivaces, des haines toujours entretenues ! Ah ! nous savons depuis longtemps qu'il sait se faire un gagne-pain de tout cela !

Donc aujourd'hui il vient reprendre son ancienne tactique de passer pour un démocrate pur et demander encore à M Huot de le laisser envelopper sa chétive personnalité, pour ne pas choir tout-à-fait, dans les plis de cette forte popularité. M. Huot, nous en sommes certains, ne permettra pas que l'on joue ainsi avec son nom, lui, qui, grâce à un trop bienveillant silence, a laissé croire au public qu'il se montrait conciliateur partout ailleurs que dans la *Réforme*.

Mais c'est assez pour aujourd'hui. Je ne manquerai pas de vous faire l'histoire de ce traître quand j'en aurai le loisir et, d'ailleurs, les occasions ne manqueront pas. C'est une protestation, et vous serez, je n'en doute pas, satisfait qu'elle vous vienne d'un enfant de St-Roch, le champ le plus vaste d'exploitation de M. Darveau.

J. Auger.

Cette correspondance que M. Jacques Auger a mis quinze jours à produire, et de la publication de laquelle il m'avait notifié en se gourmant comme ces volatiles que le rouge effraie, n'est certainement pas irréfutable.

D'abord je m'occupe fort peu de ce que l'opposition ou le ministère pense de moi, mais à coup sûr je suis, aux yeux de la première, autant sinon plus que peut paraître M. Auger ; et si j'en juge par tout le mal que disent de lui les politiqueurs de la rue Desjardins, pour le compte desquels il combat si fortement aujourd'hui, et qui, s'ils le peuvent, l'écraseront comme ils l'ont calomnié, il n'est certainement pas regardé comme un ministériel bien digne de valeur et, surtout, de confiance. M. Auger paraît avoir oublié que quand il fut question de le nommer juge de paix, ces mêmes hommes qu'il courtise aujourd'hui, ont remué ciel et terre pour l'empêcher d'être nommé à cette charge. Il y a plus : ils l'ont représenté aux ministres comme un homme indigne d'être magistrat ! Hélas ! *quantum mutatus ab illo !*

Je n'ai jamais fait le métier de *bravo*, je laisse cette besogne ridicule à ceux qui, dès qu'ils ont écrit quelques lignes, le disent à tous les passants, font force saluts même à ceux qu'ils ne connaissent pas et semblent leur dire : " Avez-vous lu la fameuse correspondance ? c'est moi qui l'ai écrite ! " Puis ils s'en vont tout gourmés, et en trottinant, ruminer quelques nouvelles intrigues.

Je ne me suis jamais cramponné à la réputation de M. Huot, et je n'ai jamais tiré sur les siens, mais sur ses ennemis qui sont un peu les miens, je crois, puisqu'ils sont ceux du parti libéral auquel j'appartiens. Ces ennemis se composaient parfois d'hommes qui, comme M. Auger, mettent un masque pour attaquer dans l'ombre.

Je laisserai tout mon fiel à M. Auger qui n'a pas assez du sien, si l'on en juge par le nombre de victimes qu'il a déjà faites ou qu'il voudrait faire.

Je n'ai jamais appartenu au parti cauchoniste, comme l'insinue M. Auger. Ma *Lecture* sur la *Nationalité Canadienne* ayant été goûtée par les écrivains du *National* sur lequel ils la publièrent, je fis connaissance ainsi avec les principaux hommes du parti démocratique dont les principes se trouvaient être les miens. Ce fut là mon début dans la vie publique. Jusqu'à cette époque je ne m'étais jamais mêlé de politique. Mon parti ne m'a donc pas répudié.

Le parti démocratique n'a pas épousé mes querelles, mais j'ai pris fait et cause pour lui contre tous ses adversaires, auxquels individuellement je n'avais rien à reprocher, et qui sont devenus aussitôt les miens.

Quand je fus obligé de publier l'*Observateur* pour me défendre contre des attaques aussi injustes qu'atroces, je n'ai jamais proclamé mon journal comme étant l'organe du parti démocratique,

M. Auger ne voit dans mon obstination à revendiquer mes droits et à ne pas me laisser piller, qu'un moyen de faire du journalisme

pour vivre ! Préférerait-il que j'en ferais à la manière de ceux qui ont fait tomber le *National*, contre lesquels il ne proteste pas, en faveur desquels il bataille et qui rient de lui et le méprisent ! Je n'ai pas besoin, Dieu merci, du journalisme pour vivre, et si je reprends un journal, ce ne sera que pour me défendre et me justifier. J'y perdrai sans doute beaucoup d'argent et ma santé, comme par le passé, mais j'aurai au moins le pouvoir de répondre à des ennemis sans honneur et sans pitié.

M. Auger me reproche d'être un journaliste qui n'a jamais traité aucune question, d'être enfin, comme écrivain, une véritable nullité.

M. Auger n'a pas toujours exprimé cette opinion à mon égard. J'avoue que si je n'avais eu qu'à rédiger mon journal, j'aurais sans doute réussi à faire beaucoup mieux. Mais quand un rédacteur est obligé de voir à tous les besoins d'une imprimerie, il ne peut pas donner toute l'attention nécessaire à la rédaction d'un journal. Néanmoins, je ne crains pas la comparaison de mes articles avec ceux de la *Tribune*, ni même avec ceux que peut écrire M. Auger qui, cependant, est un écrivain de première force et de première lignée, car il a fait tout un long poëme, puisqu'il a composé un seul sonnet dans sa vie ! Il est malheureux que M. Auger, auquel je ne refuse pas la prétention d'être un puriste français et de savoir bien imiter les écrivains du *Figaro*, mais qui ne prend guère la plume que pour satisfaire ses mesquines rancunes, ne se soit pas mis à ma place, il aurait certainement fait beaucoup mieux que moi ! Combien de fois ne lui ai-je pas offert de lui céder mon fauteuil éditorial, que sa modestie l'a sans doute toujours empêché d'accepter !

Mais sa modestie ne lui donne pas le droit de me mettre au niveau du radoteur en chef de la *Tribune* qu'il qualifiait, il y a quelques jours à peine, d'*imbécile* et d'écrivain *insignifiant*, etc. Que n'a-t-il pas dit des articles de la *Tribune* ? Ce qu'il a dit des articles de la *Réforme*, ce qu'il dira de tout ce qui n'est pas son ouvrage !

M. Auger me reproche les articles que j'ai faits au sujet de la Commission du Havre ; eh ! bien, pourquoi ne les réfutait-il pas ? Sans vouloir me vanter, je crois avoir fait quelque chose, comme journaliste, pour obtenir la construction des quelques hangars qu'elle a fait ériger, car je suis le seul journaliste qui ait fait connaître les abus qui existaient au sein de la Commission du Havre. Dites, si vous voulez, que j'ai mal écrit, mais ne regrettez pas ces articles : ils ont atteint à peu près le but désiré.

M. Auger me reproche, de plus, d'avoir cherché à faire des accommodements avec le ministère Cartier-Macdonald.

J'ai soutenu à ce sujet une polémique avec M. Dessaulles, qui vaut bien, je crois, M. Auger, et au dire de mes amis je n'ai pas lutté avec désavantage.

Je ne regrette pas cette tentative, car je ne regarde pas aux hommes, mais aux principes, et si M. Cartier revenait au pouvoir et qu'il voulut modifier sa politique en acceptant le programme du parti libéral, je crois que ce serait une très-grande faute de ne pas accepter. Veut-on rester toujours désunis ou ne former qu'un peuple ? C'est dans ce sens que j'ai écrit. Quand on approuve l'alliance du parti libéral avec M. Sicotte, les tentatives de M. Letellier pour embrasser M. Chapais, les efforts inouïs du ministère pour s'assurer l'appui de MM. Taschereau et Turcotte, on ne peut pas certainement me reprocher d'avoir écrit en faveur d'un rapprochement national à certaines conditions. Il me semble que mon but était infiniment plus louable et surtout plus honorable que celui que l'on a atteint en couvrant d'un chapeau de juge un adversaire embarrassant.

Enfin, M. Auger me reproche d'avoir écrit contre un employé des Travaux Publics. Eh ! bien, je le demande à tous les maîtres ouvriers qui ne sont pas les amis intimes de cet employé, si ils ne s'abstiennent pas d'offrir des propositions pour avoir de l'ouvrage du gouvernement, parce que cet employé ne leur rend pas justice ? Je n'ai jamais attaqué cet employé qu'en sa qualité officielle : ma qualité de journaliste impartial et indépendant m'y obligeait.

Quoi ! le parti libéral a tonné pendant 15 ans contre la corruption, le gaspillage et les mauvais employés, et aujourd'hui qu'il est au pouvoir, on me reproche d'avoir mêlé ma voix à celle de tous les journalistes de ce parti ! Ou le parti libéral avait tort ou il avait raison. Dans le premier cas blâmez tous ceux qui sont coupables, dans le second cas cessez de m'attaquer.

M. Auger craint beaucoup ma rentrée dans le journalisme ! Il a pesé mes services : ils ne valent rien. Il a sans doute, lui aussi, de fausses balances ! Il me trouve de la haine ! Il n'en a point, lui ! Certes, j'aurais de puissants motifs d'en avoir beaucoup, mais je trouve que ceux qui m'attaquent ne valent pas même ma haine : ils ne sont dignes tout au plus que de ma pitié ou de mon mépris.

M. Auger craint que je *m'enveloppe dans les plis de la popularité de M. Huot !* que je joue avec le nom de ce dernier, que je l'exploite enfin !

M. Auger n'a jamais exploité la *forte popularité de M. Huot* ; il a préféré lécher les pieds de ce dernier et l'égratigner dans l'ombre comme un lâche. M. Auger n'exploite pas les

popularités, il les déchire à coup d'épingle après les avoir encensées ! L'hypocrite !

Deux fois, je me suis trouvé ruiné pour avoir trop sacrifié à la politique, et si cette fois j'ai échappé à la ruine, c'est qu'heureusement il me restait d'autres ressources que celles de la *Tribune.* Je regrette d'avoir à faire connaître de pareilles misères qui, si elles ont été pour moi de très-grands sacrifices, ne sont cependant rien quand je les compare aux sacrifices de toutes sortes et mille fois plus grands qu'ont fait et que sont encore prêts à faire tant d'hommes dévoués du parti libéral, et qui, par parenthèse, n'ont pas de moi aussi mauvaise opinion que veulent le faire croire M. Auger et ses alliés de la rue Desjardins ; mais quand je compare ma faible part de labeur et de sacrifices à ce qu'a fait ou que peut faire pour le parti libéral M. Jacques Auger, je trouve que cet individu a tort de me jeter la pierre et de me donner le coup de pied de l'âne de la fable. Je comprends que ce n'est pas l'amour du parti libéral, mais le désir de me donner quelques coups d'épingle qui l'inspire et le guide. Il croit l'occasion bonne pour se venger sur moi de prétendus griefs et, surtout, d'une caricature qui le représentait lisant le *Globe* et qui fit beaucoup rire les lecteurs de l'*Observateur.* Il me fut impossible d'empêcher cette caricature de paraître. Je ne me rappelle pas avoir fait rien à M. Auger. On voit que le *cas n'est pas pendable* !

Je ne me suis jamais accroché à la popularité de personne et encore moins à celle du député de Québec-Est. Quand M. Auger et ses amis de la rue Desjardins disaient partout que ce député rédigeait l'*Observateur* et, plus tard, la *Réforme*, afin de le mettre dans une fausse position et m'enlever le faible mérite de mes écrits, je protestais énergiquement contre ce faux avancé. Je ne voulais donc pas exploiter personne.

Encore un mot au sujet de M. Huot que l'on fait parler et agir d'une manière toute différente de ce qu'il parle et agit.

Je suis indépendant de ce monsieur et il l'est encore beaucoup plus de moi. Je n'ai pas besoin de lui pour vivre, et lui n'a jamais eu besoin de moi pour atteindre la position aussi belle qu'enviée qu'il occupe depuis si longtemps et qu'il gardera certainement encore assez longtemps pour faire crever de dépit tous ceux qui cherchent à le ruiner de toutes manières aux yeux de ses mandataires. Il n'a jamais eu aucune part à la rédaction des journaux que j'ai publiés. Aucun pacte nous unit ! Je ne suis lié à ce monsieur que par les liens d'une éternelle reconnaissance pour de précieux conseils comme il sait et peut seul en donner et que ceux qui m'attaquent aujourd'hui feraient bien de prendre et surtout de suivre.

Depuis les quelques années que je m'occupe, bien malgré moi, de politique, j'ai vu à l'œuvre et M. Huot et ceux qui m'attaquent aujourd'hui, et je sais à quoi m'en tenir à leur égard. Je suis persuadé aujourd'hui que ces derniers, avec leur esprit irréconciliable, leur haine contre tous ceux qui ne les proclament pas des dieux ; leur défaut d'esprit organisateur, ne peuvent que nous mener à la ruine et au déshonneur politiques vers lesquels ils marchent à grands pas ; d'un autre côté, je suis convaincu que le seul homme qui peut reconstituer le parti libéral sur des bases solides, le faire respecter et même accepter par nos adversaires, est M. Huot que, jusqu'à présent, des hommes guidés par la haine et la vengeance, ont réussi à éliminer de la place qu'il devrait occuper depuis déjà longtemps, mais que les événements lui donneront indubitablement. Il est l'homme de l'avenir du parti libéral, ils ne sont que des politiqueurs au jour le jour. Leur politique consiste à flatter, à encenser tous ceux qui montent, et à tyranniser et à mépriser tous ceux dont ils n'espèrent rien. Ils traitent leurs adversaires en amis, et leurs amis en adversaires ! Le ministère Cartier corrompait ses adversaires, mais protégeait ses amis ; ils avisent le ministère actuel à corrompre ses adversaires, mais à négliger et à maltraiter ses amis. Voilà la différence ! Ils n'ont que le talent de bavarder aux coins des rues et de faire de la politique de tabagie. Ils ont tout au plus le talent des commères et M. Huot a le génie d'un homme d'état véritable ; il est un homme de tête, et, surtout, un homme de cœur.

Voilà pourquoi je ne désespère pas de voir le parti libéral triompher bientôt, car aujourd'hui, il ne triomphe pas, il se fractionne et frise le ridicule et le déshonneur politique.

En attendant, je le déclare, je garde mes principes politiques, mais je me sépare des politiqueurs de la rue Desjardins, qui sont aujourd'hui les véritables ministres du Bas-Canada, et, surtout, du district de Québec.

Je ne veux pas quitter M. Auger sans lui dire toute ma pensée. M. Auger, vous agissez envers moi comme envers tous ceux qui vous portent ombrage. Vous m'avez comparé à Marat. Le type de la victime de Charlotte Corday n'est certainement pas le mien. Je serai plus juste : je trouve le vôtre en Tartuffe et en Basile. Si Molière et Beaumarchais ressuscitaient, ils iraient frapper à votre porte.

Maintenant je vous quitte, et j'espère que vous accoucherez de votre second travail à mon égard un peu plus vite que de celui que vous avez promis depuis déjà plusieurs années sur nos hommes politiques depuis 1848 jusqu'à nos jours ! ! !

## XI.

### CONCLUSION.

J'ai fini ma défense, et je laisse maintenant à ceux qui liront ces lignes, à décider si j'ai été traité par le gouvernement comme je le méritais.

On observera que dans le cours de ce récit, je me suis efforcé autant que possible d'être calme et modéré dans mon langage et dans mes appréciations. Si, parfois, il m'a fallu sortir quelque peu des bornes que je m'étais prescrites, il faut en accuser les faits qui, eux, ne respectent ni le fonds ni la forme : ils parlent fort et frappent rudement. On doit s'en prendre à ceux qu'ils atteignent et non à celui qui est obligé de raconter.

On aura sans doute remarqué aussi que je n'ai pas accusé les ministres d'avoir été les auteurs directs de ma position ; j'ai toujours cru et je crois encore qu'ils ont été les dupes, comme j'ai été victime, de ceux qui les entourent et les inspirent dans la capitale : ils ont laissé faire plutôt qu'agi. A moins de ressembler à ces intrigants sans influence et sans honnêteté politiques,—ce que je ne crois certe pas encore,—ou à moins, ce qui est plus vraisemblable, de s'avouer aveugles ou de n'avoir rien appris ni rien oublié sur le compte de ces quelques intrigants pétris de haine et de mensonge, qui ne les laissent pas un seul instant, semblables à ces vers rongeurs qui s'attachent aux flancs du navire, le rongent et finissent par le faire sombrer, et à la remorque desquels ils se laissent trainer, MM. Dorion et Letellier ne peuvent expliquer l'étrange conduite tenue envers moi par le gouvernement, l'insigne mauvaise foi, les calomnies de toutes sortes débitées sur mon compte depuis que je me suis décidé à ne pas me ruiner en publiant un journal quotidien pour un gouvernement qui refusait de remplir les conditions convenues entre lui et moi.

Je ne parlerai pas de M. Thibaudeau, car il est considéré dans le ministère comme un homme de paille que l'on pose sur le fauteuil présidentiel, comme une cheville, ou plutôt non, car une cheville sert à quelque chose. Comme ministre, comme homme politique, il n'est rien : c'est un zéro mais dont la valeur ne compte point.

Je plains plutôt les ministres que je ne les combats ; l'état major de la rue Desjardins dont ils s'entourent suffit pour me les faire prendre en pitié. Je crois que tant qu'ils auront pour aviseurs des confidents de cette espèce, ils n'auront certainement pas la confiance qu'ils avaient espérée et que pour ma part, je ne puis certe pour cette raison leur accorder. Ma voix n'est rien, mon influence est nulle, je l'admets, mais au moins j'ai le droit de dire et d'écrire ce que je crois être la vérité : cela me suffit. Personne ne m'enlèvera ce droit.

Je pense bien que mon ploidoyer ne plaira pas à tout le monde, mais je dirai à ceux qui ne m'approuveront pas : mettez-vous à ma place et dites ce que vous feriez ! D'ailleurs je ne veux servir d'escabeau à personne et ne veux être en politique l'esclave de qui que ce soit. Je devais des explications à mes amis, à la presse qui s'est emparée de mon affaire. Advienne que pourra, je prends la responsabilité de mes actes et je suis prêt à en discuter le mérite et l'opportunité.

de toutes
depuis que
ruiner! en
un gouver-
conditions
ment il
udeau, car
comme un
le fauteuil
ou plutôt
que chose.
politique,
nt la valeur
libéral et
e je ne les
Desjardins
e les faire
tant qu'ils
ts de cette
pas la con-
e pour ma
raison leur
n influence
moins j'ai le
crois être la
m'enlèvera
griefs et,
er ne plaira
à ceux qui
vous à ma
! D'ailleurs
rsonne et ne
qui que ce
mes amis,
mon affaire.
la responsa-
à en discu-
ce députe
tard, la R
fausse posi
de mes
contre ce fa
exploiter p
Encore
l'on fait p
différente d
Je suis
l'est encore
besoin de l
besoin de m
belle qu'en
temps et q
assez long
tous ceux q
manières a
n'a jamais
journaux qu
unit! Je ne
liens d'une
précieux con
donner et q